



N° 1567 | JUIN 2021  
ISSN 0396-1745

# La Lettre confédérale

## À LA UNE

### Élections TPE 2021 | Pages 2 et 3

Les premiers enseignements de ce scrutin



## UNE RENCONTRE AVEC

### Stéphane Khatti | Pages 4 et 5

« Le numérique enrichit la communication »

## ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT

### Inaric : levier de développement | Page 6

Le module Suivi des élections  
fait peau neuve

## MICRO-SOCIAL

### En bref | Page 7

Bourgogne-Franche-Comté : contreparties  
Hauts-de-France : rencontre avec le député  
Matmut : le pouvoir d'achat en jugement

## Ce numéro comprend l'encart :

« Négocier une rupture conventionnelle  
collective ».



Crédit : F. Maréchal

## Bravo à vous !

La bonne nouvelle est tombée le 26 mai : avec 9,5% des voix, la CFTC conforte sa représentativité dans l'ensemble du secteur privé. Avec un

poids relatif\* de 11%, elle pèsera plus que jamais lors des négociations nationales interprofessionnelles, où elle saura conditionner sa signature... ou sa non-signature. À l'issue de ce cycle de 4 ans, la CFTC est représentative dans 157 conventions collectives, qui regroupent plus de la moitié des salariés. Une donnée à retenir, parmi toutes celles dont vous pouvez prendre connaissance dans les pages suivantes. Il y a donc lieu de se réjouir de ce résultat du 3<sup>e</sup> cycle électoral, fruit du travail mené par chacun et chacune d'entre vous dans vos entreprises et vos établissements. Un grand merci à celles et ceux qui se sont mobilisés pour permettre ce résultat, et la petite progression qui l'accompagne ! Il faut le dire : nous sommes dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Comme la plupart des entreprises, les organisations syndicales doivent se battre pour conquérir et préserver des « parts de marché », pour améliorer le service rendu aux « clients ». À cet égard, soulignons un autre motif de satisfaction. Là où elle est présente, la CFTC et ses représentants sont appréciés et obtiennent des scores élevés. Reste que ce score national de 9,5%, s'il préserve l'essentiel, ne doit pas masquer un volet plus mitigé : 48% des salariés travaillent dans des secteurs d'activité dans lesquels leurs intérêts ne pourront être défendus par la CFTC. On peut et on doit positiver en considérant que la CFTC a tout à gagner à s'implanter dans ces secteurs. Les marges de progrès en adhésions et en voix sont considérables. Il n'en demeure pas moins que, dans plusieurs branches, la CFTC n'est toujours pas représentative. Au-delà des salariés, c'est la CFTC elle-même qui s'en trouve fragilisée, notamment par une diminution des moyens d'action, humains et matériels. Heureusement, ce défaut de représentativité dans une branche ne signifie pas pour autant que la CFTC en soit absente. La représentativité se regagne, comme nous le démontrent a contrario certains résultats d'aujourd'hui. Succès et échecs... Autant d'invitations à remettre en cause nos habitudes syndicales, nos modes d'action, pour sans cesse réinventer la CFTC de demain et son apport au monde du travail. C'est dans cet esprit que se réunira le prochain Conseil confédéral fin juin : il s'attachera à donner l'impulsion à la nécessaire évolution de notre organisation.

\* Poids relatif : il s'agit du poids des OS sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8% des suffrages valablement exprimés.

**Cyril Chabanier, président confédéral,  
et Éric Heitz, secrétaire général**

## REPRÉSENTATIVITÉ

# 11 % au 3<sup>e</sup> cycle



**Avec un poids relatif de 11 %, la CFTC pèsera plus que jamais lors des négociations nationales interprofessionnelles.**

## Les réformistes en progression

Le paysage syndical français reste stable, avec un maintien de la CFDT en 1<sup>re</sup> position, suivie de la CGT et de FO. La CFE-CGC progresse sur son périmètre. La CFTC conforte sa position à 9,5%, soit une progression de 0,02 point par rapport au cycle précédent.

Les évolutions des audiences depuis le premier cycle montrent une certaine stabilité dans les tendances déjà repérées. Les OS dites « contestataires » perdent du terrain (-4,5 points entre CGT et FO), quand les OS dites « réformistes » poursuivent leur progression (+0,77 pour la CFDT depuis le 1<sup>er</sup> cycle, +2,49 pour la CFE-CGC sur son périmètre, +0,2 pour la CFTC). Les OS non représentatives au niveau national interprofessionnel progressent aussi (+1,73 point pour l'Unsa, +0,2 pour Solidaires). En revanche, les autres OS dites « catégorielles » reculent (-0,6 point depuis 2013). Les évolutions en voix confirment ces tendances, avec un tassement des voix pour les OS réformistes représentatives CFDT et CFTC, qui « marquent le pas » après une progression au 2<sup>e</sup> cycle, quand l'Unsa, Solidaires et la CFE-CGC poursuivent leur progression.

## Participation en baisse

La participation à ce 3<sup>e</sup> cycle s'élève à 38,24%. Elle enregistre une baisse de 4,57 points par rapport au cycle précédent. Cette donnée est à relativiser, le nombre d'électeurs ayant fortement augmenté (+867 177 électeurs inscrits).

Depuis la 1<sup>re</sup> mesure de l'audience, le corps électoral a progressé de 1,36 million d'électeurs (12,75 millions en 2013 ; 14,1 million en 2021), et le nombre de votes est resté stable (autour de 5,5 millions de votants et 5 millions de suffrages valablement exprimés).

## Un scrutin affecté par les carences

Sur l'ensemble du cycle électoral 2017-2021, les carences au 1<sup>er</sup> tour représentent plus de 50 % des élections, principalement dans les petites et moyennes entreprises, (66 % dans celles de moins de 50 salariés). Quand des listes sont présentées, la moyenne s'élève à 1,27 liste par entreprise. Seulement 2,9 % des élections se font en listes communes.

## L'impact TPE

Les électeurs TPE représentent un tiers des électeurs inscrits (34,6%), mais seulement 5 % des voix du cycle. Le poids des votes TPE pour les OS représentatives est de cet ordre, oscillant entre 1,66 % pour la CFE-CGC, jusqu'à 5,87 % pour la CGT. Il est en revanche bien plus élevé pour les organisations non représentatives, l'Unsa en tête, dont l'électorat TPE représente 13,6 % des voix. Pour les autres OS «catégorielles», cette proportion monte à plus de 18 %.

## Dans les branches

La restructuration des branches impacte la mesure de l'audience pour toutes les OS. Cependant, la représentativité de la CFTC est acquise ou maintenue dans 157 branches (et périmètres assimilables à des branches\*) sur les 357 pour lesquelles une mesure d'audience est assurée (contre 204 au 2<sup>e</sup> cycle pour 458 IDCC mesurées). La CFTC est donc représentative dans 44 % des branches professionnelles actives, qui regroupent 52 % des salariés votant aux élections professionnelles. Elle l'est notamment dans plus de la moitié (24) des 40 plus grosses branches regroupant la majorité des électeurs (63%), des voix et des suffrages valablement exprimés (56%), dans les secteurs constitutifs de l'interprofessionnel (construction, commerce, services, industrie) et l'agriculture.

\* Mesure d'audience appliquée sur plusieurs branches consolidées, permettant de mesurer le poids des OS dans la négociation d'accords portant sur plusieurs branches.

## EN BREF

### 2022 : UN SCRUTIN POUR LES TRAVAILLEURS COLLABORATIFS

L'ordonnance sur la représentation des travailleurs indépendants des plateformes numériques a été publiée au *Journal officiel* du 22 avril. Le texte crée une élection nationale, organisée tous les quatre ans par une nouvelle « Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi ». Il s'agira d'un scrutin à tour unique, sur sigle, par vote électronique. Celui-ci désignera les représentants qui feront vivre une négociation collective par secteur d'activité (des précisions sur ces secteurs et les thèmes de négociation seront apportées ultérieurement). Pour la CFTC, la nécessité d'un dialogue social efficace pour ces travailleurs ne fait aucun doute. Elle s'étonne toutefois de voir le seuil d'audience pour l'instant fixé à 8 % au 2<sup>e</sup> scrutin... Trop haut, selon elle, pour faire émerger les interlocuteurs de ce dialogue social à construire. Quant à la protection des futurs représentants de ces travailleurs, certes actée, elle reste entièrement à définir...

## Assurance chômage

### La CFTC réaffirme vivement son opposition à la réforme

Pour la CFTC, l'idée à l'origine de la réforme selon laquelle une baisse des allocations inciterait à un retour plus rapide à l'emploi revient à culpabiliser injustement les demandeurs d'emploi. C'est aussi méconnaître les difficultés objectives à intégrer durablement le marché du travail, difficultés aggravées par la crise sanitaire.

Si la CFTC conteste le bien-fondé de cette réforme, la question du recours ou du non-recours devant le Conseil d'État reste de nature exclusivement juridique. La CFTC a préféré s'adresser à la ministre du Travail dans un courrier demandant la modification de deux points jugés essentiels : remédier à la neutralisation des périodes de maternité, de maladie ou d'activité partielle et élargir les conditions de recharge des droits. La CFTC n'a pas été entendue sur ce dernier point. En revanche, l'introduction d'un salaire fictif a en partie répondu au premier point en mettant fin à l'inégalité de traitement.



Crédit : Bernard Couéard

## UNE RENCONTRE AVEC

# Stéphane Khatti

## « Le numérique enrichit la communication »

**Stéphane Khatti est élu au CSE et DSC chez Thales SIX GTS<sup>1</sup> à Gennevilliers (92), la plus grosse entité du groupe Thales. Adjoint de la coordinatrice CFTC, il participe souvent aux négociations des accords du groupe. Il a su adapter la communication au contexte de l'entreprise pour en faire un levier de développement CFTC.**

### Quelle est votre conception du développement syndical ?

**Stéphane Khatti :** L'une de nos priorités est de créer des équipes dans les sites dépourvus de représentation CFTC. Pendant les campagnes électorales, je me rends sur les différents sites de l'entreprise afin de rencontrer les gens. Souvent, je reste quelques jours sur place pour créer des liens, écouter les attentes des salariés et leur répondre grâce à l'offre de services de la CFTC. En partant parfois d'une seule personne, on arrive à plus de dix candidats ! Je connais chacun des membres des équipes CFTC de l'entreprise. Pour assurer un développement constant et durable, la clé est de se mettre dans un rôle permanent d'ambassadeur de la CFTC, afin de mobiliser des salariés. Une fois les équipes en place, il faut les accompagner et les soutenir régulièrement.

### Vous évoluez dans une entreprise à la pointe de la technologie... Y menez-vous des actions syndicales innovantes ?

Je pense à un exemple récent : Thales Digital Factory<sup>2</sup>. Dans cette toute jeune entité, une des vitrines technologiques de Thales, règne un esprit start-up. Sa mission : créer des embryons de services et de produits qui seront ensuite développés dans les entreprises du groupe. Les 200 personnes qui y travaillent sont très numérisées. La moyenne d'âge avoisine les 30 ans. En distribuant des tracts, j'ai observé de la réticence et décelé une nette préférence pour la communication numérique. L'idée est venue d'utiliser Citadel (qui s'apparente à WhatsApp), notre outil interne sécurisé pour des discussions professionnelles ou personnelles. Tous ces salariés ont été invités dans le «salon»

CFTC Citadel. Dans ce salon virtuel dédié, nous avons eu de nombreux échanges à propos du programme et des services de la CFTC pour la Factory. Toute la campagne électorale a été menée depuis ce salon ! Résultat : 76% des voix aux élections. Et ces jeunes ont découvert ce qu'un syndicat comme la CFTC pouvait leur apporter.

### Et depuis ?

Sur la base de cette expérience, il a été décidé de créer un salon Citadel pour chaque entreprise du groupe. Dans un souci de visibilité, tous commencent par «CFTC». Par exemple : CFTC Thales SIX, CFTC Thales DMS, CFTC TGS. Chez Thales Services, qui emploie près de 4000 personnes réparties sur toute la France, le salon est très apprécié de ces salariés dispersés. Plus de la moitié d'entre eux nous suit ! Nous animons aussi des salons par catégorie professionnelle : un tiers des assistants a rejoint ce groupe métier. Nous avons même créé des salons thématiques, sur l'environnement ou sur la mobilité, par exemple... sans l'étiquette CFTC. Depuis un peu plus d'un an que tous ces salons existent, nous accueillons tous les jours de nombreux salariés pour des échanges d'informations, y compris dans les entreprises sans implantation locale CFTC. Les remerciements pour les services rendus abondent.

### Concrètement, comment ça marche ?

Nous voulons que les échanges soient utiles, donc concrets, constructifs et respectueux de l'esprit de la CFTC. Nous sommes très vigilants sur plusieurs points. D'abord, nous publions des informations régulières, mais surtout pratiques et au bon moment. Ainsi, en s'abonnant à notre salon, les gens savent qu'ils auront des sources fiables et réactives. Ensuite, lorsqu'un salarié pose une question, une réponse lui est apportée dans les 48 heures maximum.

### Qui vous épaula dans toutes ces activités ?

Aujourd'hui, la gestion et l'animation des salons occupent presque la moitié de mon temps, mais c'était bien plus au début. J'essaie de passer le relais à deux ou trois personnes par salon, donc par entreprise. Pour chaque salon, il y a des modérateurs issus des équipes locales.

### Quels enseignements tirer de ce succès ?

Le numérique ne remplace ni le papier ni les échanges directs ; il enrichit la communication. Nous concevons les salons Citadel comme des compléments aux e-mails, aux appels téléphoniques, aux tracts, au site internet, aux autres réseaux sociaux et aux contacts humains.

■ Propos recueillis par SB

## La CFTC chez Thales

Thales est un groupe de l'industrie électronique engagé dans cinq secteurs : défense et sécurité, aérospatial, aéronautique, transport terrestre, identité et sécurité numériques.

Il emploie 80 000 personnes, dans 68 pays. En France, 40 000 salariés travaillent dans 20 sociétés de 8 à 8 000 salariés et environ 58 établissements (sans compter les antennes, réparties sur tout le territoire).

Les prochaines élections pour le CSE auront lieu en 2022. Dans le groupe, la CFTC pèse 14 % et 23 % chez SIX GTS.

## « Pour soutenir l'emploi, l'activité et préparer l'avenir »

Ainsi s'intitule l'accord négocié entre le groupe Thales et les OS le 29 janvier dernier, pour faire face à la situation exceptionnelle liée à la Covid. Touchée par la crise du secteur aérien, l'entreprise cherche à supprimer des postes, tout en évitant des licenciements secs. Pour ce faire, selon l'équipe CFTC, le groupe entend favoriser la mobilité interne vers ses secteurs plus porteurs, via des formations longues (jusqu'à un an) si nécessaire. L'accord comporte ainsi un volet APLD (activité partielle de longue durée) et un autre intitulé : « Développement des compétences et des savoir-faire ». Il balaie les mesures de soutien à l'emploi, avec des dispositifs d'accompagnement à la mobilité\* par exemple, mais aussi un dispositif de départ anticipé à la retraite : les salariés concernés peuvent demander à être mis à disposition en percevant 75 % de leur salaire.

\* Ce volet améliore un accord mobilité existant : les salariés qui changent de zone géographique peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transport pour les visites de logements, d'un accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi, d'une aide pour le permis de conduire et l'achat d'une voiture, et d'une prime de 6 000 €.

- 1 Thales SIX GTS, filiale à 100 % de Thales SA, se positionne comme un des leaders mondiaux des systèmes d'information et de communication sécurisés (pour les forces armées et de sécurité, dans les systèmes de sécurité urbaine, de protection des infrastructures critiques et des voyageurs et du transport terrestre). Thales SIX GTS France est la plus grosse société de Thales avec 8 000 salariés sur 6 sites.
- 2 Un centre d'expertise sur les quatre technologies clés du digital : la connectivité, le Big Data, l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

## INARIC : LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

# Le module Suivi des élections fait peau neuve

Véritable atout dans vos structures, le module Suivi des élections d'Inaric sera optimisé à compter du 21 juin pour vous offrir de nouvelles fonctionnalités.

Le module Suivi des élections offre à toutes les structures la possibilité de visualiser les élections des trois cycles. Ce qui vous permet d'obtenir une vue d'ensemble, par fédération, IDCC, région ou département, du résultat CFTC (via l'outil « Statistiques »)... Et, par là même, d'établir une stratégie pour corriger d'éventuels écarts en cours de cycle. Levier clé de notre développement, le module a été modernisé. En voici les principales modifications :

#### • Lien élection / adhérents

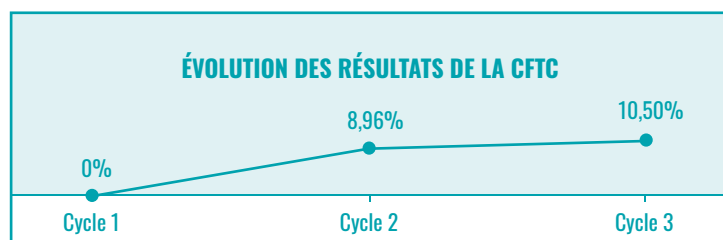
Depuis la page de l'élection, accédez en un clic à la liste des adhérents CFTC dans l'établissement concerné. La mobilisation préélectorale vous en sera facilitée.

#### • Navigation intuitive

Certaines fonctionnalités ont été réorganisées et renommées pour une navigation plus intuitive. Par exemple, « Accueil » devient « Consulter le détail d'une élection » ; « Statistiques » devient « Analyser les résultats ».

#### • Ajout du 4<sup>e</sup> cycle

Vous pourrez saisir les élections qui auront lieu de 2021 à 2024, sachant que les chiffres des trois derniers cycles restent évidemment disponibles. Nouveauté : la tendance sera immédiatement lisible grâce à l'ajout de graphiques.



#### • Ouverture du module aux syndicats

Le syndicat pourra suivre les élections sur son secteur professionnel et son périmètre géographique, pour une meilleure préparation.

#### • Prise en compte de la restructuration des branches

L'affichage des résultats tiendra compte de l'éventuel regroupement d'IDCC.

Pour vous accompagner, consultez le guide d'utilisation dans Inaric (rubrique Manuel et documents) ou inscrivez-vous à nos « Visio du mardi » (en page d'accueil d'Inaric).

## Protection des données

La CFTC change de base légale RGPD (règlement général sur la protection des données) et s'appuie, depuis le 19 mai, sur l'intérêt légitime à agir à la place du consentement. Concrètement, cela signifie que les données à caractère personnel de nos adhérents peuvent être saisies et conservées dans Inaric sans consentement explicite de leur part.

Dès lors :

- Un adhérent est considéré pleinement adhérent dès la création de sa fiche sur Inaric, même s'il n'a pas encore créé son compte sur l'espace Adhérent.
- L'adresse e-mail n'est plus obligatoire pour enregistrer un adhérent sur Inaric. Mais elle reste recommandée pour qu'il puisse recevoir le mail de bienvenue à la CFTC et ainsi créer son compte (si l'adhérent n'a renseigné que son numéro de portable, il recevra le message de bienvenue par SMS).
- Les structures peuvent à nouveau modifier les données à caractère personnel d'un adhérent ; celui-ci s'en verra informé par mail.
- Les structures peuvent choisir les publications qui apparaîtront dans le compte de l'adhérent pour qu'il puisse s'y abonner.

Par ailleurs, un nouvel onglet « RGPD » figure sur la fiche Organisation de toute structure : il permet de renseigner le DPO (délégué à la protection des données) ou le responsable de traitement de la structure. Ce contact est ainsi accessible à chaque adhérent, depuis son compte.

L'adhérent reste néanmoins maître de ses données personnelles. Il peut toujours les modifier à tout moment, ainsi que ses préférences d'abonnement, via son compte.

## Vos congrès en région

- UD de la Mayenne, le 11 juin, à Changé
- UD de la Vendée, le 16 juin, aux Sables-d'Olonne
- UD de l'Aube, le 25 juin, à Troyes
- UD d'Eure-et-Loir, le 25 juin, à Orléans
- UD de Seine-et-Marne, le 29 juin, à Saint-Germain-Laxis
- UID Drôme-Ardèche-Haute-Loire, le 2 juillet, à Valence
- UID Gard-Lozère reporté au 3 septembre (au lieu du 5 juin, précédemment annoncé)

# En bref

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### Contreparties

Une charte innovante a vu le jour en Bourgogne-Franche-Comté. Elle a été créée pour inciter les entreprises recevant des aides publiques à respecter un certain nombre d'engagements, en matière de sauvegarde de l'emploi et développement des compétences, inclusion et solidarité, conditions et organisation de travail, transition écologique et énergétique. Concrètement, tout employeur déposant un dossier de demande d'aides publiques régionales se voit remettre cette charte, qu'il décline alors en «engagement individuel».

Signée le 9 mars dernier par les partenaires sociaux et la présidente du conseil régional, la charte conclut «une série de réunions visant à cerner les problèmes rencontrés par les entreprises sur le territoire depuis le premier confinement», explique Christian Munsch, président de l'union régionale CFTC. Mais elle n'est pas une fin en soi : «Son déploiement sera suivi de près. Il a été prévu d'auditer l'utilisation des aides, dans les cas où celle-ci paraîtrait contestable. Nous évaluons également les possibilités de transitions collectives, dans la mesure où nous disposons d'une vision territoriale adéquate des difficultés et besoins dans nos bassins d'emploi». Un bon exemple de dialogue social mis au service d'une perspective globale de développement.

■ TI

## MATMUT

### Le pouvoir d'achat en jugement

Fin avril 2021, la CFTC-SN2A (Syndicat national de l'assurance et de l'assistance) de la Matmut a assigné sa direction devant le tribunal judiciaire de Rouen. Elle lui reproche une inégalité de traitement concernant l'indemnisation des repas. En effet, les salariés qui bénéficiaient d'un restaurant d'entreprise avant la pandémie n'ont pas droit aux tickets restaurant. Or, la plupart d'entre eux sont aujourd'hui en télétravail. Ils percevaient pourtant une compensation de 5,40€ par jour pendant le premier confinement. Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, un accord télétravail a été signé, mais la nouvelle DRH arrivée depuis a sa propre interprétation du texte. Si la CFTC recourt à la voie judiciaire, c'est parce que toutes ses tentatives de négociation ont échoué. Éric Gogolewski, délégué syndical central CFTC, estime qu'il s'agit d'un enjeu de pouvoir d'achat important. La CFTC demande 5,40€ par jour (jusqu'à 110€ par mois) et par salarié à l'entreprise, à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Sachant que 2000 salariés, sur 6000 au total, sont concernés.

■ LB

## HAUTS-DE-FRANCE

### Rencontre avec le député

La section locale de la CFTC du Calais a fait preuve d'une initiative forte en choisissant de rencontrer le député Pierre-Henri Dumont (Les Républicains), pour faire le point sur les dossiers concernant le territoire. Bruno Dachicourt,

responsable CFTC pour la pêche, l'a interpellé sur l'accord pêche post-Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Robert Martel, responsable de l'UL de Calais, a également questionné le député quant à l'impact du Brexit sur les questions migratoires. Éric Houdayer, en charge de l'EPR (Enseignement public et Recherche) pour les Hauts-de-France, a enfin porté la discussion sur la question du statut des directeurs d'école.

■ MV

# Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus  
de 30 ans,  
la Macif protège  
l'activité  
syndicale

[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi